

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
Conseil municipal du 30 janvier 2025

CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 30 janvier 2025

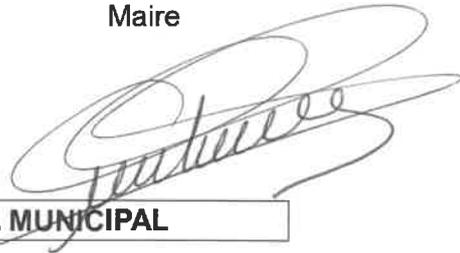
A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation** du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Rapport des décisions du Maire** ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)** ;
- **Débat d'Orientations Budgétaires** ;
- **Vote des taux de contribution directe** ;
- **Travaux de voirie 2025** ;
- **Création d'abris-vélos dans le centre-ville** ;
- **Micro-folie** ;
- **Fourrière animale – Facturation des frais de capture** ;
- **Questions diverses.**

Le 22 janvier 2025,
 Élisabeth GUIHENEUX
 Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	23
Quorum :	12
Présents :	16
Représentés :	05
Votants :	21
Date de la convocation : 22 janvier 2025	Date de l'affichage : 22 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Carine GERMOND - Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Brigitte GARDAN – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER - Carole LEGUENET – Sandrine DYLIS – Lionel COSSON – Sébastien LAMY -

Pouvoirs : Mathieu VINCENT pouvoir à Amand LETORT – Thérèse SAUDRAIS pouvoir à Brigitte GARDAN – Anne BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ – Pascale GRIFFON pouvoir à Brigitte DARRICAU – Nicolas POIRIER pouvoir à Carole LEGUENET -

Absents : Idrys CLARAC - Eva CONTRERAS -

Mme Anne TAILLANDIER a été élue secrétaire de séance.

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
Conseil municipal du 30 janvier 2025

N° 2025 – 01 - APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION - (Nomenclature : 5.2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024,**
- **AUTORISE Mme le Maire ainsi que la secrétaire de ladite séance à signer le procès-verbal.**

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 02 - RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE – (Nomenclature : 7.10) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020 - 59 du 11 juin 2020 relative à la délégation du conseil municipal au Maire,

Année	N°	Date	N° engagement	Objet - Fournisseur	Montant
2025	001	10/01/2025	E2025-26	Remplacement vérin marmite Restaurant scolaire - APPLIC FROID	1 568,35 €
2025	002	21/01/2025	E2025-45	Remplacement évaporateur Restaurant scolaire - APLIC FROID	2 809,67 €
2025	003	21/01/2025	E2025-48	2 cendriers muraux pour Salle polyvalente - OBYO	413,45 €

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 03 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 2.3.3) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-59 du 11 juin 2020,
Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation concernant le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
26/12/2024	7 Rue de la Chartre	AP 54
26/12/2024	7 Rue de la Chartre	AP 54
08/01/2025	3 Rue Henri Platier	AP 300
16/01/2025	8 Rue de Rennes	AO 167

Le conseil municipal prend acte de la décision prise par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
Conseil municipal du 30 janvier 2025

N° 2025 – 04 - FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 – (Nomenclature : 7.2) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Il est rappelé que les Comptes Financiers Uniques du budget principal et des budgets annexes seront proposés au vote lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2025 et les Budgets Primitifs lors de la réunion du 3 avril 2025.

Il est proposé d'établir ces budgets en prenant en compte les éléments suivants :

- Les résultats provisoires 2024,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Les recettes de fonctionnement nécessaires à la couverture de ces dépenses, avec le maintien des taux de contribution directe,
- L'état de la dette,
- Un choix à opérer dans les divers projets envisagés suivant les capacités financières de la ville, avec priorité pour les investissements en cours à terminer,

Le Conseil Municipal prend acte des orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes comme indiquées dans le document ci-joint.

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 05 – FINANCES – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025 – (Nomenclature : 7.2) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 30 janvier 2025 ;

Mme le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal décide :

- ***De fixer les taux d'imposition en 2025 à :***
 - ***Taxe Foncier Bâti : 36,23 %***
 - ***Taxe Foncier non Bâti : 39,17 %***
 - ***Taxe d'habitation : 13,24 %***
- ***D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cet effet.***

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 06 - FINANCES – TRAVAUX DE VOIRIE 2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – (Nomenclature : 7.5) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de solliciter les subventions d'équipement potentielles en amont du vote du budget primitif 2025,

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
Conseil municipal du 30 janvier 2025

Considérant le projet de programme de modernisation de voirie 2025 composé des opérations suivantes :

- Aménagement d'une piste cyclable sur le faubourg de Vitré
- Aménagement du ralentisseur place Raymond David (rue du four)
- Aménagement des trottoirs de l'avenue de Général Leclerc
- Aménagement du parking de la Bougeoire
- Végétalisation de la place du champ de foire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de solliciter une subvention d'équipement au titre des amendes de police auprès du Département d'Ille-et-Vilaine selon le plan de financement détaillé ci-après ;**
- **Décide de solliciter une subvention d'équipement au titre des fonds de concours pour la biodiversité auprès de Vitré Communauté ;**
- **Approuve le plan de financement suivant de ces opérations :**

Dépenses		Recettes	
Faubourg de Vitré	33 196,46 €	Amendes de police	23 731,88 €
Rue du four	7 895,00 €	Vitré Communauté	32 047,79 €
Avenue du Général Leclerc	77 567,95 €	Autofinancement	80 463,24 €
Place de la Bougeoire	7 993,50 €		
Place du champ de foire	9 590,00 €		
Total	136 242,91 €	Total	136 242,91 €

- **Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ces demandes.**

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 07 - FINANCES – CRÉATION D'ABRIS VÉLOS DANS LE CENTRE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – (Nomenclature : 7.5) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de solliciter les subventions d'équipement potentielles en amont du vote du budget primitif 2025 ;

Considérant le projet d'aménagement d'abris vélos dans le cadre de La Régalante visant à améliorer l'accueil des cyclotouristes par l'installation de 3 box de 4 vélos et de 16 arceaux dans le centre-ville ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de solliciter une subvention d'équipement au titre des fonds « Mobilités » auprès de Vitré Communauté selon le plan de financement détaillé ci-après ;**
- **Décide de solliciter une subvention d'équipement au titre des fonds Alvéole + auprès de FUB services et la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) selon le plan de financement détaillé ci-après ;**
- **Approuve le plan de financement suivant de ces opérations :**

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
Conseil municipal du 30 janvier 2025

Dépenses		Recettes		
Stations de réparation x 3	5 253,06 €	Vitré Communauté (40 % de 12 058,28)	4 823,31 €	12,80 %
Frais de transports	799,81 €			
Appui vélo x 16	5 335,84 €	FUB - Alvéole +	15 069,09 €	40,00 %
Forfait Laquage	317,94 €			
Box vélo (4 places) x 3	25 966,08 €	Autofinancement	17 780,33 €	47,20 %
TOTAL	37 672,73 €	TOTAL	37 672,73 €	

- **Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ces demandes.**

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 08 - FINANCES – MICRO-FOLIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – (Nomenclature : 7.5) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de solliciter les subventions d'équipement potentielles en amont du vote du budget primitif 2025 ;

Considérant l'intérêt pour la création d'un projet de musée numérique de type micro-folie piloté par le musée des grandes halles de la Villette ;

Considérant l'opportunité d'une installation du dispositif dans les locaux de La Salorge ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'État selon le plan de financement détaillé ci-après ;**
- **Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de l'État selon le plan de financement détaillé ci-après ;**
- **Décide de solliciter une subvention au titre du programme « Bien Vivre en Bretagne » auprès de la Région Bretagne selon le plan de financement détaillé ci-après ;**
- **Approuve le plan de financement suivant de cette opération :**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux sur bâtiment	10 000,00	DETR	17 500,00	25 %
Acquisition du matériel	60 000,00	DSIL	17 500,00	25 %
		Région	17 500,00	25 %
		Autofinancement	17 500,00	25 %
Total	70 000,00	Total	70 000,00	100 %

- **Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à ces demandes.**

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
Conseil municipal du 30 janvier 2025

N° 2025 – 09 - FINANCES – FOURRIÈRE ANIMALE – (Nomenclature : 7.10) -

Vu les articles L 211-11, L 211-24 à 26 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu les articles L 2122-1 et R 2122-8 du Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération n° 24-108 du 19 novembre 2024 approuvant les termes du contrat de prestation de services avec la Société de Protection Animale portant sur des prestations de fourrière animale,
Vu la convention de prestation de service avec la S.P.A. en date du 03 décembre 2024.
Considérant que le prestataire facture à la commune un montant de prise en charge de 40 € à chacune de ses interventions,
Il est proposé de refacturer la somme de 50 € au propriétaire de l'animal (soit la prise en charge de l'intervention plus 10 € de frais de gestion) si tant est que l'identité de celui-ci soit connue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la création d'une facturation d'une somme de 50 € au motif énoncé,**
- **Dit que cette facturation fera l'objet d'un titre émis à l'attention du propriétaire de l'animal sur justificatif établi par la S.P.A.,**
- **Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes à cette décision.**

Reçu le 6 février 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique que la fête nationale a été programmée le 12 juillet 2025. Or, la gendarmerie ne pourra pas être présente du fait du passage du Tour de France sur le secteur. Le policier municipal sera également absent à cette date. Il est donc proposé de déplacer cette manifestation au lundi 14 juillet. Cette date reste à confirmer.

Daniel FEVRIER précise que le championnat départemental de twirling s'est déroulé les 25 et 26 janvier 2025 au complexe sportif.

Brigitte DARRICAU indique que la piscine Aqua'Va sera fermée du 9 février au 9 mars 2025 pour des travaux d'entretien.

Elle propose à l'assemblée l'acquisition d'un catalogue d'expositions, réalisé par les artistes libanais qui ont séjourné à La Guerche de Bretagne du 19 au 26 mai 2024. Avant de passer la commande, elle souhaite connaître le nombre de personnes intéressées.

Séance levée à 22 heures 40

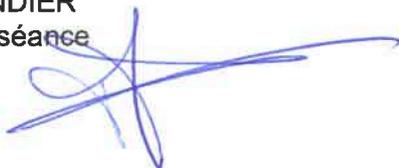
COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
Conseil municipal du 30 janvier 2025

LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉLIBÉRATIONS

N° de la délibération	Nomenclature	Libellé de la délibération
2025 - 01	5.2	Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2025 - 02	7.10	Rapport des décisions du Maire
2025 - 03	2.3.3	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
2025 - 04	7.2	Finances – Débat d'Orientations Budgétaires
2025 - 05	7.2	Finances – Vote des taux de fiscalité directe locale 2025
2025 - 06	7.5	Finances – Travaux de voirie 2025 – Demande de subventions
2025 - 07	7.5	Finances – Création d'abris vélos dans le centre-ville – Demande de subventions
2025 - 08	7.5	Finances – Micro-folie – Demande de subventions
2025 - 09	7.10	Finances – Fourrière animale

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Carine GERMOND - Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Brigitte GARDAN – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER - Carole LEGUENET – Sandrine DYLIS – Lionel COSSON – Sébastien LAMY -

Anne TAILLANDIER
Secrétaire de séance



Élisabeth GUIHENEUX
Maire



Mis en ligne le 10 MARS 2025
Par Élisabeth GUIHENEUX

RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil municipal du 30 Janvier 2025



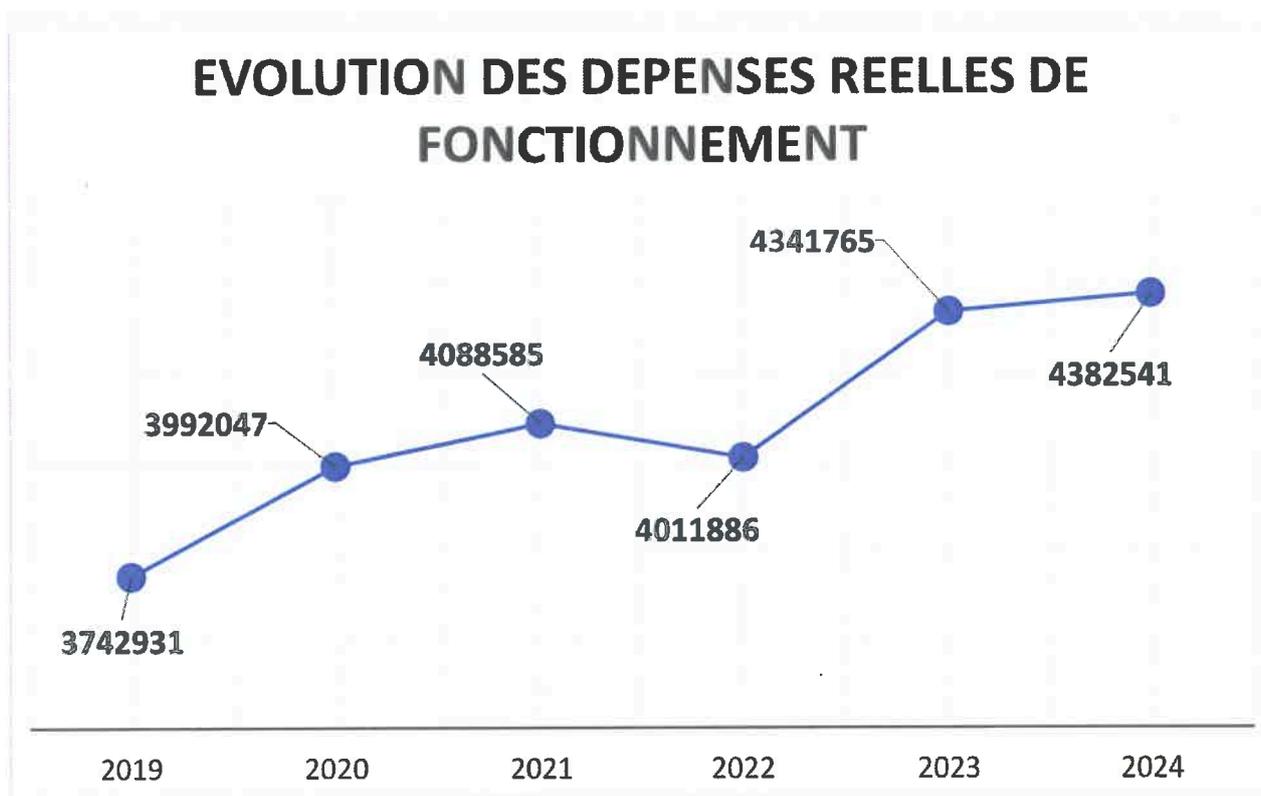
SOMMAIRE

- 1) Les dépenses réelles de fonctionnement
- 2) Les recettes réelles de fonctionnement
 - a. Les dotations d’Etat
 - b. Les dotations communautaires
 - c. Les contributions directes
- 3) Analyse de la dette
- 4) Capacités de financement
- 5) Résultat provisoire de l’année 2024
- 6) Les propositions pour le budget 2025
- 7) Budgets annexes

1) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

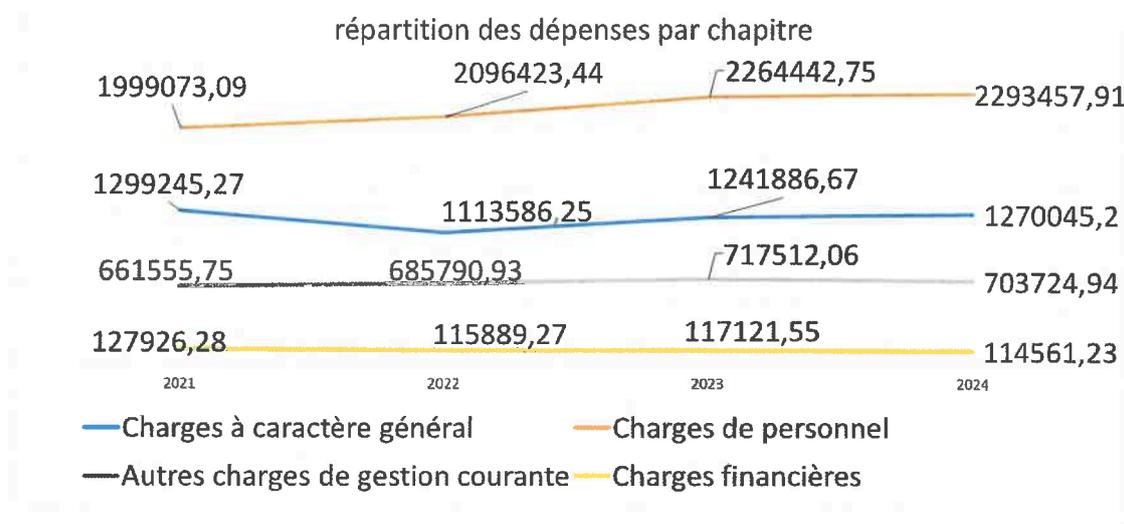
Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général
- Chapitre 012 : Personnel
- Chapitre 014 : Atténuation de produits
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes
- Chapitre 66 : Charges financières
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles



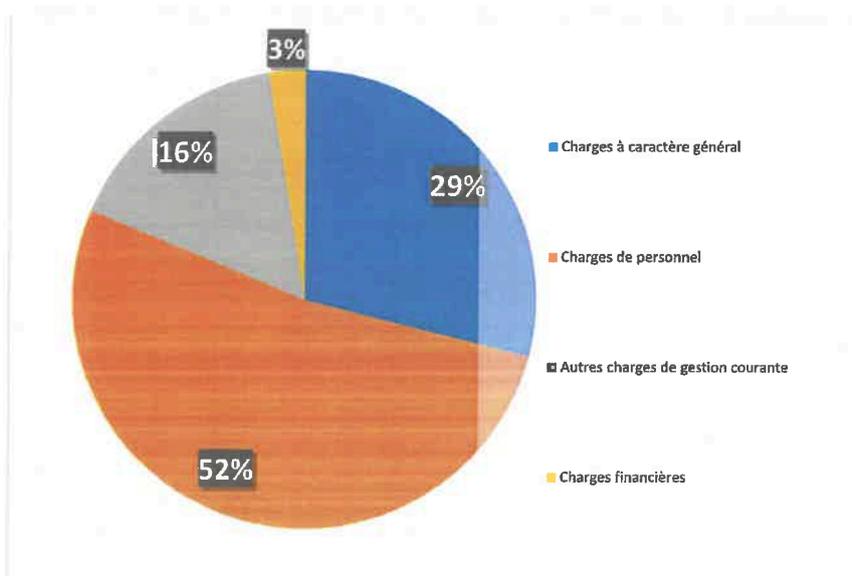
Les dépenses de fonctionnement par chapitre

	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	1 299 245,27	1 113 586,25	1 241 886,67	1 270 045,20
Charges de personnel	1 999 073,09	2 096 423,44	2 264 442,75	2 293 457,91
Atténuation de produits	20,00	21,00	365,00	699,00
Autres charges de gestion courante	661 555,75	685 790,93	717 512,06	703 724,94
Charges financières	127 926,28	115 889,27	117 121,55	114 561,23
Charges exceptionnelles	764,98	176,00	437,50	53,58



Répartition des dépenses de fonctionnement 2024

Charges à caractère général	1 270 045,20
Charges de personnel	2 293 457,91
Autres charges de gestion courante	703 724,94
Charges financières	114 561,23



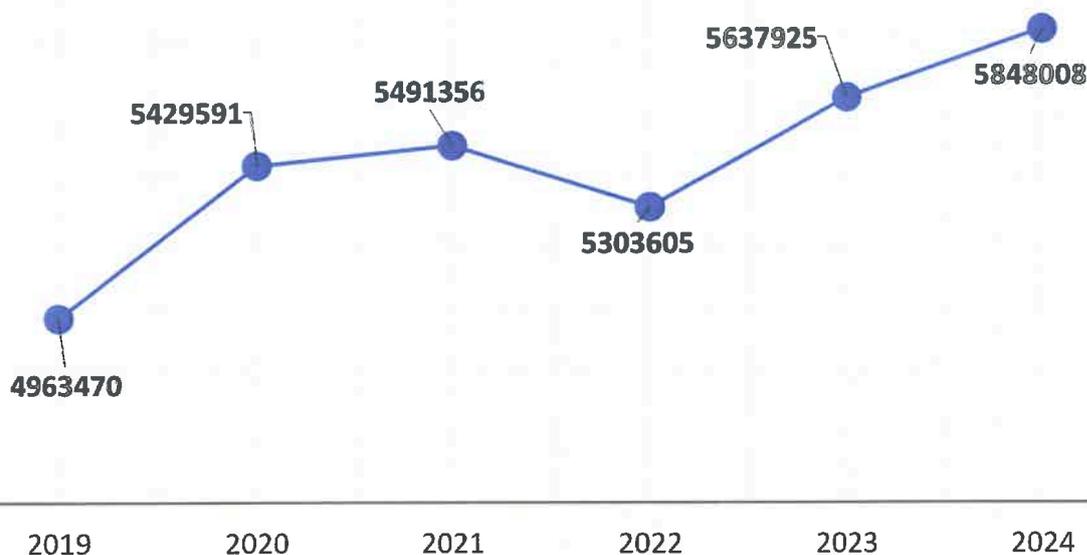
2) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées de :

- Chapitre 013 : Atténuation des charges
- Chapitre 70 : Produits des services
- Chapitre 73 : Impôts et taxes
- Chapitre 74 : Dotations et participations
- Chapitre 75 : Produits de gestion courante
- Chapitre 76 : Produits financiers
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels

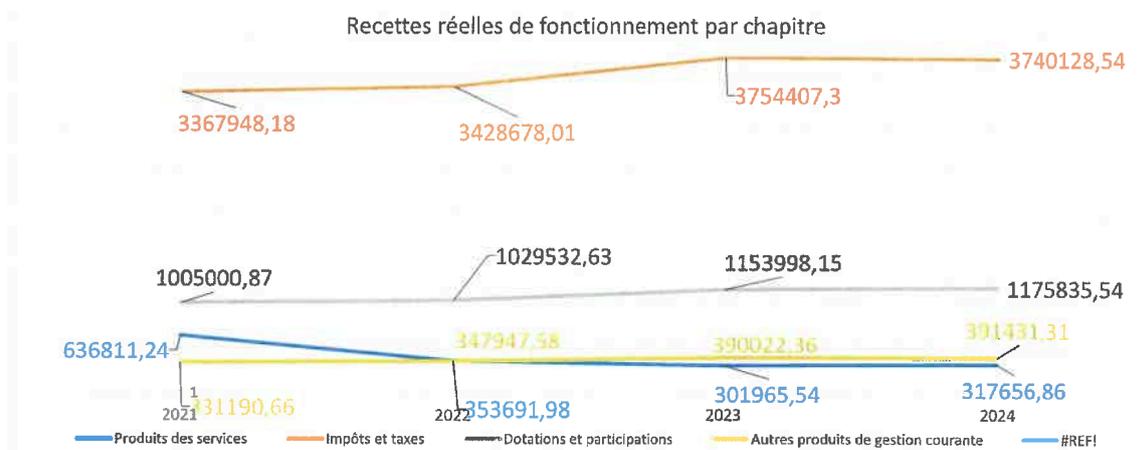
NB : Bien que recettes réelles, la DGFIP considère que le chapitre 013 et les produits de cessions du chapitre 77 sont des produits exceptionnels et doivent être déduits de l'épargne brute.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



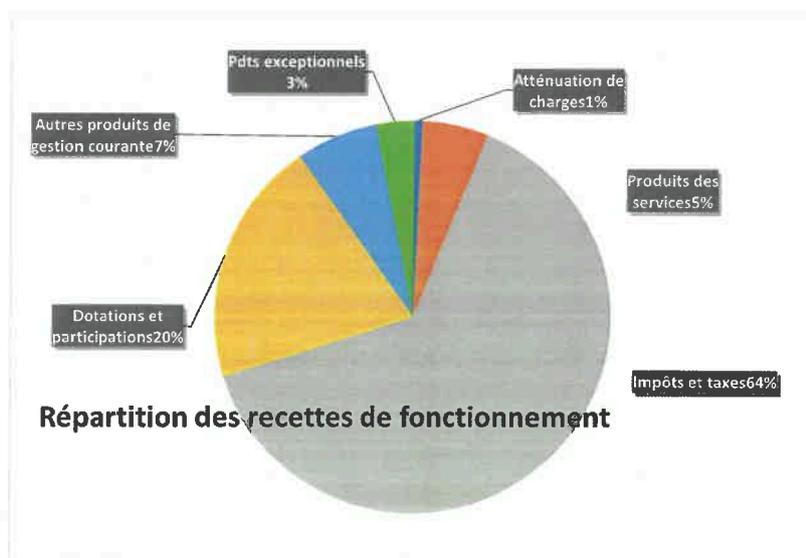
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

	2021	2022	2023	2024
dont 013 Atténuation de charges	42 082,11	28 056,24	18 860,54	40 902,60
dont 70 Produits des services	636 811,24	353 691,98	301 965,54	317 656,86
dont 73 impôts et taxes	3 367 948,18	3 428 678,01	3 754 407,30	3 740 128,54
dont 74 Dotations et participations	1 005 000,87	1 029 532,63	1 153 998,15	1 175 835,54
dont 75 Autres produits de gestion courante	331 190,66	347 947,58	390 022,36	391 431,31
dont 76 produits financiers	11,24	13,11	20,60	-
dont 77 Produits exceptionnels (AVEC cession)	108 312,44	115 686,20	18 650,99	182 053,21
<i>Produits de cession pour mémoire</i>	<i>102 004,74</i>	<i>115 020,00</i>	<i>15 495,36</i>	<i>177 000,00</i>



REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

Atténuation de charges	40 902,60
Produits des services	317 656,86
Impôts et taxes	3 740 128,54
Dotations et participations	1 175 835,54
Autres produits de gestion courante	391 431,31
Produits exceptionnels (AVEC cession)	182 053,21

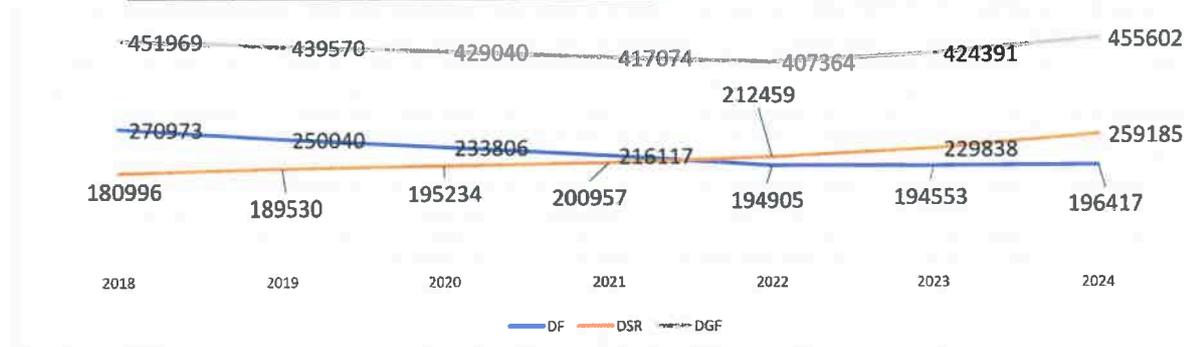
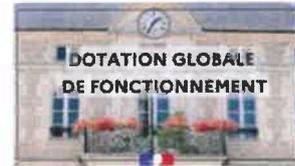


LES DOTATIONS D'ETAT

→ LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

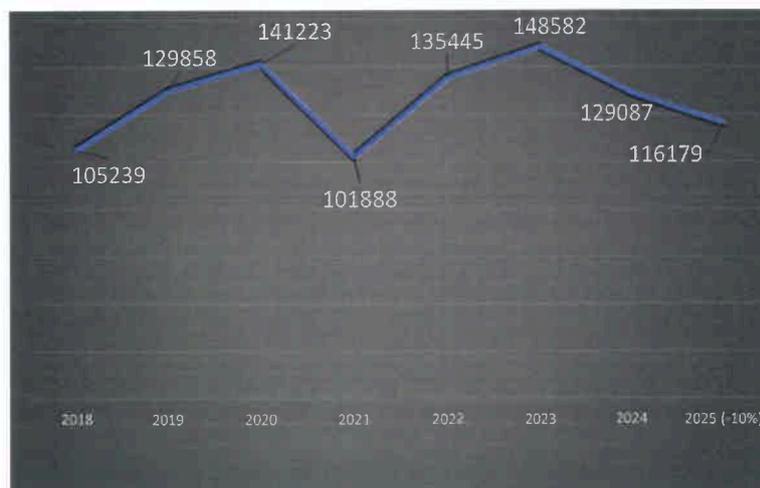
Nota : La DGF est constituée de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Rurale. Elle baisse régulièrement depuis 2013 (603 771 €) et représente à elle seule en 2024 près de 40 % du chapitre Dotations et Participations. Une projection sur 2025 est aléatoire compte tenu de la loi de finances en stand by.

	DF	DSR	DGF
2018	270 973,00	180 996,00	451 969,00
2019	250 040,00	189 530,00	439 570,00
2020	233 806,00	195 234,00	429 040,00
2021	216 117,00	200 957,00	417 074,00
2022	194 905,00	212 459,00	407 364,00
2023	194 553,00	229 838,00	424 391,00
2024	196 417,00	259 185,00	455 602,00



→ LA TAXE SUR LES DROITS DE MUTATION

Les droits de mutation à titre onéreux peuvent être définis comme un impôt auquel sont soumises les ventes de biens immobiliers. Ils sont dus par l'acquéreur qui achète le bien immobilier, au moment de la signature de l'acte authentique de vente et du paiement intégral du prix de vente chez le notaire ; Elle constitue une recette très importante des départements depuis la réforme de la taxe d'habitation. Tributaire des transactions immobilières, elle est très variable selon la conjoncture économique.



→ La DGFIP préconise une diminution de 10% de l'enveloppe pour 2025.

LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

→ LE FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)



Vitré Communauté bénéficie du FPIC mais reste à la limite de devenir contributeur. Il convient donc de rester prudent. Néanmoins, pour 2025, il est proposé de reconduire la somme perçue en 2025 (62 702 €).

→ L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)

L'AC constitue la dotation principale de Vitré Communauté. Les participations de la commune aux services communs en sont déduites, de même que les participations aux travaux sur les réseaux d'eaux pluviales. En 2024, la commune a perçu une AC de 1 456 706 €.

→ LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)

La DSC est stable d'une année sur l'autre. En 2024, la commune a perçu à ce titre la somme de 244 594 €.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rappel de l'évolution des taux de contribution directe :

	2019 à 2022	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Strate régionale
TH et THLV	12,51	12,51	12,51	12,51	13,14	13,24	13,24	13,56
FB	14,60	14,60	34,50	34,50	36,23	36,23	36,23	37,19
FNB	37,30	37,30	37,30	37,30	39,17	39,17	39,17	48,27

Rappel des taux sur les communes de Vitré communauté :

	La Guerche	Argentré	Chateaubourg	Vitré
TH et THLV	13,24	17,07	14,11	15,01
FB	36,23	37,33	36,9	38,31
FNB	39,17	36,47	42,45	43,34



Prévisions 2025 (sous réserve de confirmation des bases 2025 vers la mi-mars par la DGFIP) :

Bases	Base 2024	% évolution	Base 2025	Taux 2025	Prévisions 2025	Pour mémoire 2024
TH	298 100	+ 1,7 %	303 167	13,24%	40 139	39 170
FB	6 254 000	+ 2,5 %	6 410 350	36,23%	2 322 470	2 265 824
FNB	86 900	+ 0,9 %	87 682	39,17%	34 345	34 039
TOTAL					2 396 954 + 57 921	2 339 033

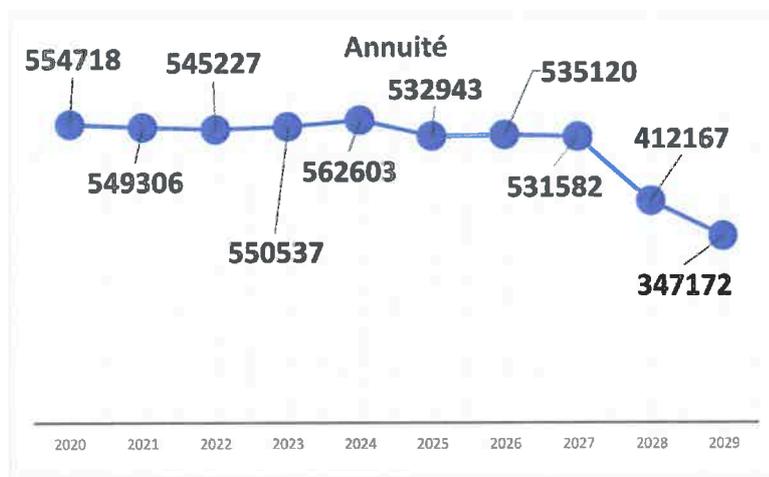
3) ANALYSE DE LA DETTE

→ 16 Emprunts en cours sur 2024

- 6 emprunts à taux fixe
- 10 emprunts à taux variable

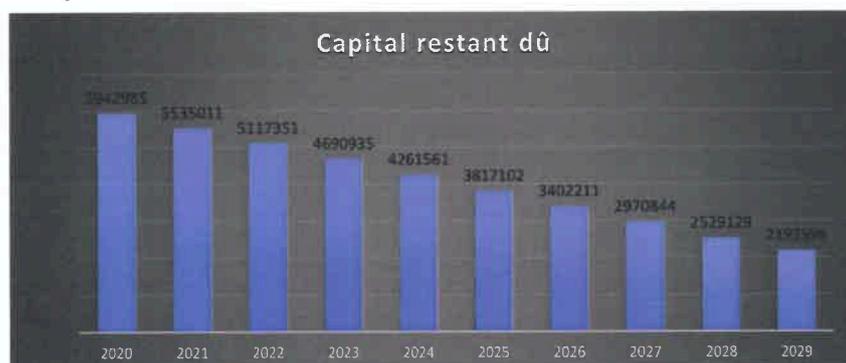
→ Evolution de l'annuité de la dette (capital et intérêt)

Année	Annuité
2020	554 718,00
2021	549 306,00
2022	545 227,00
2023	550 537,00
2024	562 603,00
2025	532 943,00
2026	535 120,00
2027	531 582,00
2028	412 167,00
2029	347 172,00



→ Evolution du capital restant dû

Année	Capital restant dû
2020	5 942 985,00
2021	5 535 011,00
2022	5 117 351,00
2023	4 690 935,00
2024	4 261 561,00
2025	3 817 102,00
2026	3 402 211,00
2027	2 970 844,00
2028	2 529 129,00
2029	2 192 596,00



- Pas de recours à l'emprunt depuis 2020
- Financement des investissements du budget principal et des budgets annexes sur l'excédent.
- Diminution de l'excédent et du fonds de roulement
- Selon la DGFIP, 3 années seraient nécessaires pour rembourser la dette. Le seuil critique est fixé à 8.

Proposition : recours à l'emprunt en 2025

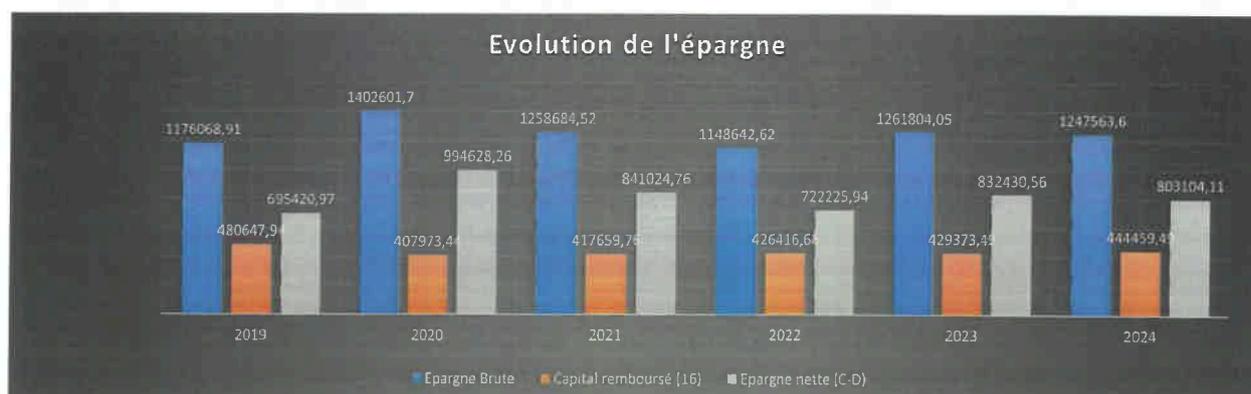
- Objet : Financement de l'opération de rénovation de l'ensemble immobilier 34 rue de Nantes
- Montant : 350 000 € sur 20 ans à taux fixe ou variable
- Estimation de l'annuité en pleine charge : 24 000 € par an
- Modalités : Amortissement progressif avec échéance trimestrielles constantes.



→ Objectif : Retrouver de la souplesse en excédent et en trésorerie

4) LES CAPACITES DE FINANCEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A Recettes réelles de fonctionnement	4 963 470,70	5 429 591,73	5 491 356,74	5 303 605,75	5 637 925,48	5 848 008,06
B Chapitre 013 atténuation de charges	30 200,05	31 593,67	42 082,11	28 056,24	18 860,54	40 902,60
C Chapitre 77 Produits des cessions	14 270,40	3 349,00	102 004,74	115 020,00	15 495,36	177 000,00
D Dépenses réelles de fonctionnement	3 742 931,34	3 992 047,36	4 088 585,37	4 011 886,89	4 341 765,53	4 382 541,86
E Epargne Brute (=A-B-C-D)	1 176 068,91	1 402 601,70	1 258 684,52	1 148 642,62	1 261 804,05	1 247 563,60
F Capital remboursé (16)	480 647,94	407 973,44	417 659,76	426 416,68	429 373,49	444 459,49
G Epargne nette (E-F)	695 420,97	994 628,26	841 024,76	722 225,94	832 430,56	803 104,11



5) RESULTAT PROVISOIRE 2024

A	Dépenses de fonctionnement 2024	5 433 205,67
B	Recettes de fonctionnement 2024	6 117 252,20
C	Report antérieur	-
D	Excédent de fonctionnement 2024 (B+C-A)	684 046,53
E	Dépenses d'investissement 2024	3 263 066,59
F	Recettes d'investissement 2024	2 451 975,22
G	Report antérieur	975 607,81
H	Excédent d'investissement 2024 (F+G-E)	164 516,44
I	Résultat comptable 2024 provisoire (D+H)	848 562,97

RESTES A REALISER 2024

A	Reste à réaliser Dépenses 2024	435 160,75
B	Reste à réaliser Recettes 2024	836 612,27
C	TOTAL RAR 2024 (B-A)	401 451,52



6) PROPOSITIONS POUR LE BUDGET 2025

6.1 Section de fonctionnement – Dépenses

- Prévisionnel général 2024 reconduit + 3%
- Personnel : recrutement d'un cuisinier ou aide cuisinier
- Personnel : recrutement d'un animateur Micro Folie ?
- Personnel : économie du doublon DGS sur 3,5 mois
- Personnel : Augmentation taux CNRACL ?
- Personnel : Augmentation liée aux changements d'échelon ou de grade
- Création d'un budget annexe Lotissement des Fontaines
 - o Engagement des études : Possibilité de financement par subvention d'équilibre du budget principal avant création d'un emprunt in fine (Cf dernière page du ROB).

6.2 Section de fonctionnement – Recettes

- Maintien des taux de contribution directes
 - o Revalorisation des bases en moyenne de 1,7% (à confirmer)
- Maintien des dotations communautaires
- Absence de lisibilité des dotations d'Etat
- Verdissement du budget

6.3 Section d'Investissement

Urbanisme

- Reconduction des aides à la rénovation
- Poursuite de la procédure SPR

Bâtiments

- Acquisition de l'ensemble immobilier 1 place du Général de Gaulle
- Aménagement des logements 3 place de Général de Gaulle après intervention EPFR
- Aménagement de la motte féodale + UBINAM

- Poursuite des travaux au 16 rue Notre Dame et cession de l'immeuble après rénovation.
- Poursuite des travaux au 34 rue de Nantes
- Ecole Brisou Pellen : Classe orchestre, Réfection des sols des classes, Remplacement de la chaudière, aménagement et finition de l'espace bibliothèque et tisanerie.
- Ecole Sonia Delaunay : Balançoire, installation vidéoprojection Ultra courte focale dans 2 classes, Installations de sécurisation. Réflexion sur l'usage des locaux si perte de classe à la rentrée de septembre 2025.
- Travaux en régie sur logements de la Gendarmerie
- Hébergement de la Régalante
- Diagnostic flèche de l'église

- Poursuite de la réflexion sur l'espace d'accueil France Services (Délocalisation du BIT et réaménagement des espaces PAE/PIJ et Mairie)
- Maison de santé : remplacement de la PAC de la maison de santé
- Démolition piscine des Sablonnières et viabilisation de l'espace HELENA Espacil
- Presbytère : Travaux d'aménagement en régie
- Poursuite de la réflexion sur le potentiel usage des bâtiments de La Providence
- Micro Folie : Installation dans La Salorge
- Sol sportif et enveloppe de la salle des sports
- Praticable des jongleurs
- Traitement de l'acoustique du foyer du club de football

Voirie – Espaces verts

- Cimetière : Aménagement d'un 2ème jardin du souvenir, reprise de concessions, enrobé souple sur allées de l'ancien cimetière
- Eclairage public : Continuer le relamping en leds
- Aménagement d'espaces non-fumeurs aux entrées des écoles.
- Faubourg Rue de Rennes : Participation EPU à Vitré Communauté estimée à 117 520 €
- Désimperméabilisation de l'espace central place du champ de foire,
- Aménagement du parking de la Bougeoire
- Trottoirs et stationnement rue de la Bougeoire
- Travaux de voirie sur projet Béguinage

- Trottoirs sur rue du Général Leclerc
- Rue Guynemer
- Aménagement piste cyclable faubourg de Vitré
- Aménagement place Raymond David
- Installation de 3 abris vélos + 16 arceaux
- Skate park : Installation de WC automatisé
- Tracteur Espaces verts
- Rénovation de la piste d'athlétisme
- Installation de signalisation routière et mobilier urbain
- Remplacement de jeux pour enfants

Achats divers

- Provision pour renouvellement de matériel mairie, Services techniques, restaurant scolaire
- Acquisition d'une vitrine digitale pour l'affichage légal
- Site internet

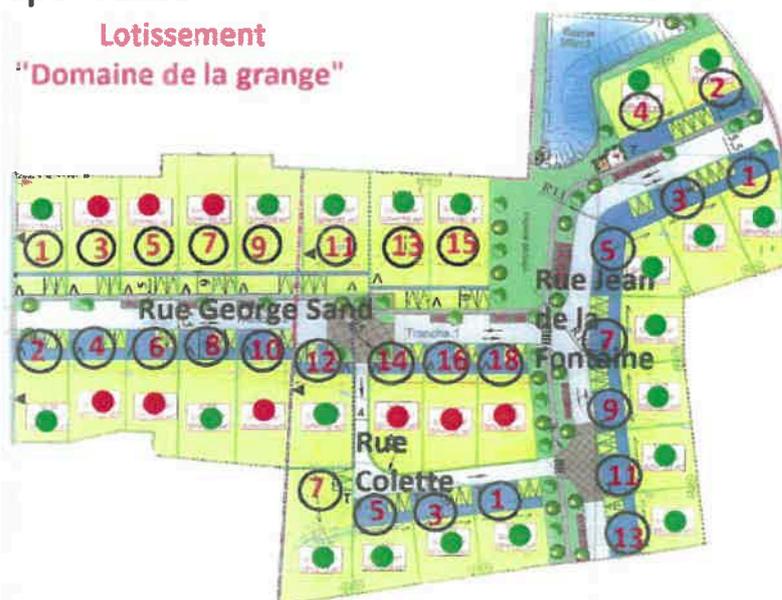
7) LES BUDGETS ANNEXES

7.1) SPIC panneaux photovoltaïques

- Entretien des panneaux pour maintenir la production d'électricité à son meilleur niveau.
- Poursuite du remboursement de l'emprunt repris par le budget principal en 2016 (Annuité = 42 740,75 €). Fin du remboursement en 2027.

7.2) LOTISSEMENT DE LA GRANGE

- 14 138 m² à 65,07 € HT le m² (74,95 € TTC)
- A ce jour, 21 lots vendus sur les 30 lots (restent 4176 m²)
- 9 lots disponibles



7.3) LOTISSEMENT DE LA CHATAIGNERAIE

- 5 lots disponibles
- 2 183 m² à 86,93 € HT le m² (95 € TTC)
- 1 compromis signé et 2 options à ce jour.



7.4) LOTISSEMENT DES FONTAINES

- Création d'un budget annexe
- Lancement des études préalables (100 K€)
 - o L'OAP prévoit 154 logements sur 7 ha, dont 25% de logements sociaux.
- Possibilité du financement par :
 - o Soit une subvention d'équilibre du budget principal
 - o Soit un emprunt in fine

